0691496B
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE JACQUES PREVERT
AVENUE DE BURAGO DI MOLGORA
69360 ST SYMPHORIEN D OZON
Tel : 0478024870

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : TRANSFERT CONTRAT DE TELEPHONIE FIXE DU COLLEGE AU DEPARTEMENT

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2026-2027
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/08/2026
Réuni le : 14/09/2026
Sous la présidence de : Catherine Boyer
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le transfert du contrat de téléphonie fixe du collège au Département du Rhône

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Transfert du contrat de téléphonie fixe du collège au Département du Rhône : Le collège a subi des dégradations sur la ligne de téléphonie fixe. Le cuivre a été sectionné lors des travaux de restructuration. Le collège n'étant pas éligible à l'installation de la fibre FTTH, le collège a dû installer une box 4G afin de pouvoir continuer à utiliser sa ligne fixe. Au regard des difficultés rencontrées et à l'impossibilité d'installer la fibre téléphonique, le Département du Rhône, déjà propriétaire de la ligne fibre internet, va prendre en charge les frais de téléphonie du collège à partir de fin 2026 - début 2027.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Boyer
Prénom : Catherine
Signé le : 17/09/2026 08:06:31

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.